



# PRÉFET DE LA SEINE- MARITIME

Liberté  
Égalité  
Fraternité

17 septembre 2021



## Lettre d'information France Relance en Seine-Maritime

### Édito



**Pierre-André Durand**  
*Préfet de la région  
Normandie, préfet  
de la Seine-Maritime.*

Alors que les dispositifs de soutien aux entreprises sont progressivement levés, les premières études permettent de constater que les effets de la crise sanitaire ont été largement amortis par le plan de soutien, qui s'est mis en place efficacement dès le mois de mars 2020. La fin du « quoi qu'il en coûte » est justifiée par la levée progressive des mesures sanitaires et par les indicateurs macroéconomiques : un rebond de la production qui laisse prévoir le retour au niveau d'activité de 2019 dès la fin de l'année 2021, un emploi salarié qui a très bien résisté à la crise, un niveau de défaillances d'entreprises historiquement bas en 2020 et au premier trimestre 2021. L'enquête auprès des entreprises diligentée dans le cadre du rapport Coeuré indique que deux tiers d'entre elles déclarent dès à présent un niveau d'activité au moins égal à celui d'avant crise. L'activité économique retrouve donc peu à peu son niveau d'avant crise mais notre vigilance doit rester intacte : des signes de vulnérabilité peuvent apparaître dans certaines entreprises, en décalage dans le temps, en raison, entre autres, de leur endettement, de la baisse de trésorerie, ou de difficultés à investir de nouveau.

Par ailleurs, certains publics sont également plus vulnérables et nécessitent de ce fait une attention particulière. Un volet important de France Relance est consacré à la cohésion et en particulier à l'emploi. Le plan 1 jeune 1 solution cible ainsi un public qui a été particulièrement touché par la crise, à savoir les jeunes, afin de faciliter leur entrée sur le marché du travail ou leur réinsertion en cas de décrochage. Les différentes mesures destinées aux jeunes ont connu un bon niveau d'appropriation dans le département, puisque plus de 16 000 aides à l'embauche ou aides dans le cadre de contrats d'apprentissage ont bénéficié aux entreprises seinomarines et que 4 570 jeunes sont rentrés en parcours contractualisé d'accompagnement vers l'autonomie (PACEA), dont 3 000 ont bénéficié d'une garantie jeune.

**Cette semaine, je souhaite attirer votre attention sur un autre public nécessitant une attention particulière, à savoir les salariés en situation de handicap.** Également identifié comme un public prioritaire dans le cadre de France Relance, des dispositifs d'aides sont mis en œuvre qui font l'objet du focus de la semaine.

### Sommaire

## APPELS À PROJETS ET AIDES

ORPLAST (ADEME)

Ecoconception (ADEME)

Jardins partagés

Cantines scolaires

Cybersécurité dans les entreprises

## TABLEAU DE BORD

Carte biodiversité

Quelques chiffres en Seine-Maritime

## FOCUS SUR ...

Le recrutement inclusif



## Objectif Recyclage PLASTiques - ADEME

Le dispositif de l'ADEME ORPLAST (Objectif Recyclage PLASTiques) vise à **soutenir financièrement l'intégration de matières plastiques recyclées par les plasturgistes ou transformateurs qui effectuent la transformation de la matière première en produits**, en prenant en compte les contraintes techniques réelles pour adapter les systèmes productifs à l'intégration des MPR.

Cette 3ème édition de l'appel à projets ORPLAST s'adresse aux **Petites et Moyennes Entreprises** ainsi qu'aux **Grandes Entreprises**. La date de dépôt des dossiers est fixée jusqu'au **1er décembre 2021 à 12h**.

Pour en savoir plus : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20200922/orplast2020-168>

## Ecoconception - ADEME

Le dispositif s'adresse à tous les secteurs d'activité. Sont particulièrement visés les acteurs de la **Mode Durable**, du **Numérique** (y compris les utilisateurs de produits et services), et de l'**Alimentaire** (porteurs marques, acteurs de la transformation, structures collectives/coopératives...), afin de favoriser les démarches d'amélioration de la performance environnementale des produits et services au sein des entreprises.

Les projets peuvent être déposés au fil de l'eau et seront instruits selon leur ordre d'arrivée. L'initiative est ouverte jusqu'à épuisement des ressources budgétaires et au plus tard au **31 décembre 2022**.

Plus d'informations : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/investissements-decoconception-ameliorer-performance-environnementale-produits>

## Jardins partagés

17 Millions € du volet « agriculture » du Plan de relance sont alloués au soutien de jardins partagés et collectifs, dont 320 000 € dans le département de la Seine-Maritime.

Accessibles par des appels à projets départementaux, ces aides financières sont mobilisables sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin. Les dossiers peuvent être déposés par les associations, les collectivités territoriales (et leurs groupements) ainsi que par les bailleurs sociaux.

80 000 € restent disponibles dans le cadre de la 3ème vague d'appels à projets.

Pour plus d'informations : <https://www.seine-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-Foret/Dispositifs-d-aides-exceptionnelles/Plan-de-relance/Mesure-11-Jardins-partages-et-collectifs>

## Cantines scolaires

Les soutiens pour les cantines scolaires des petites collectivités territoriales souhaitant développer leur approvisionnement en produits sains, durables et locaux sont désormais disponibles à hauteur de 50 millions d'euros.

Nombreuses sont les cantines qui souhaitent s'approvisionner en produits frais, réduire le gaspillage ou encore supprimer les contenants en plastique. S'engager dans cette transition demande un investissement initial important, particulièrement pour les petites communes. Le plan France Relance vient donc en soutien de ces cantines scolaires pour lancer la dynamique, en permettant de financer :

- l'achat d'équipement et de matériel nécessaires à la cuisine, la transformation de produits frais ou à la conservation ;
- des investissements immatériels (logiciels, supports de communication électronique...) ;
- des prestations intellectuelles (audits, études, formations du personnel de cuisine...).

L'aide s'adresse aux communes les plus fragiles éligibles à la fraction cible de la dotation de solidarité rurale (DSR) en 2020, ou à leurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Plus d'informations : <https://agriculture.gouv.fr/france-relance-les-soutiens-aux-cantines-scolaires-des-petites-collectivites-territoriales-desormais>

## Cybersécurité dans les entreprises

Dans le cadre de sa stratégie d'accélération en matière de cybersécurité, le Gouvernement lance trois appels à projets (AAP) en mobilisant plus de 250 millions d'euros de financements publics. Objectif : soutenir le développement de la filière française dans ce secteur.

### Soutenir le développement de technologies innovantes et critiques en cybersécurité

Ce premier AAP vise à soutenir le développement de technologies innovantes et critiques en cybersécurité, comme la détection de cyberattaques ou des solutions de chiffrement. **Cet AAP est ouvert jusqu'au 15 octobre.** Le public visé correspond à la fois aux entreprises uniques mais aussi aux consortiums industriels ou collaboratifs (c'est-à-dire impliquant des laboratoires de recherche).

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site **BpiFrance** : <https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-developpement-de-technologies-innovantes-critiques> ou contactez : [aap-technos-cyber.dge@finances.gouv.fr](mailto:aap-technos-cyber.dge@finances.gouv.fr).

### Mutualiser les données de cybersécurité

Ce deuxième AAP soutient la mutualisation de données de cybersécurité entre les différents acteurs du secteur afin de développer la connaissance des menaces. Il s'inscrit dans le deuxième axe de la stratégie d'accélération. **Il sera clôturé le 16 novembre.** Les consortiums industriels ou collaboratifs apportant à la fois des données diverses et une capacité pointue de traitement peuvent en bénéficier.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site **BpiFrance** ou contactez : [gd.cyber@pm.gouv.fr](mailto:gd.cyber@pm.gouv.fr).

### Soutenir les projets innovants sur le Campus Cyber

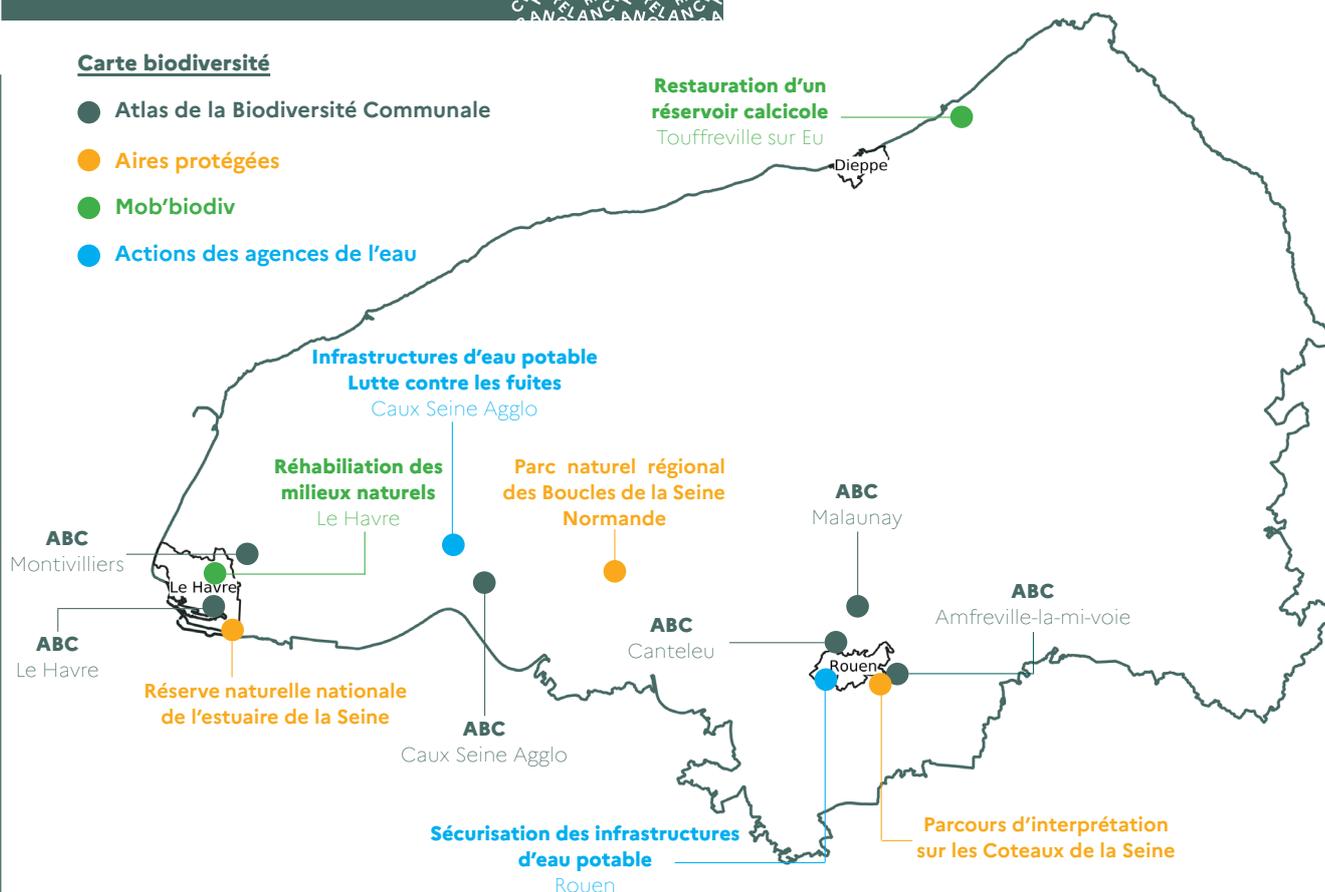
Ce dernier AAP vise à soutenir les projets innovants sur le Campus Cyber, qui ouvrira ses portes à l'automne 2021. Il s'inscrit dans les axes 1 et 2 de la stratégie. **Les candidatures doivent être envoyées avant le 29 octobre.** Le public visé correspond à la fois aux entreprises uniques mais aussi aux consortiums industriels ou collaboratifs membres du Campus Cyber.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site **BpiFrance** ou contactez : [industries@ssi.gouv.fr](mailto:industries@ssi.gouv.fr).

# Tableau de bord

## Carte biodiversité

- Atlas de la Biodiversité Communale
- Aires protégées
- Mob'biodiv
- Actions des agences de l'eau



## Quelques chiffres en Seine-Maritime

### Écologie

**72** projets retenus pour la rénovation énergétique des bâtiments de l'État, pour **36.4 millions d'€** de subventions.

**8 246** dossiers MaPrimeRénov acceptés depuis le début de l'année.

**12** projets friches retenus, pour un total de **4,9 millions d'€** de subventions accordées.

**21** projets lauréats des appels à projets de l'ADEME pour **9,7 millions d'€** de subventions.

### Compétitivité

**11 042** entreprises bénéficient d'une baisse des impôts de production, soit un gain total de plus de **246 millions d'€**.

**15 entreprises industrielles** bénéficient de l'AAP de soutien à l'investissement dans les territoires pour un total de **7,9 millions d'€**.

**20 entreprises industrielles** bénéficient des AAP sectoriels pour un total de **26,6 millions d'euros**.

### Cohésion

**9 408** contrats d'apprentissage ont déjà bénéficié de l'aide exceptionnelle.

**6 992** aides ont été versées pour l'embauche des jeunes.

**1 799** jeunes sont entrés en CIE (contrat initiative emploi) et PEC (parcours emploi compétences).

### Plan de soutien

**23 900** entreprises bénéficient du fonds de solidarité, pour un total de **398 millions d'€**.

**9 000** entreprises ont souscrit un prêt garanti par l'État, pour un total de **1,47 milliards d'€**.

**21 900** entreprises concernées par l'activité partielle, soit **461 millions d'€** d'indemnités.

